

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

BANQUE

SESSION 2010

ÉPREUVE E 3.2 ÉCONOMIE MONÉTAIRE ET BANCAIRE DROIT GÉNÉRAL ET BANCAIRE

SUJET

Le sujet comporte deux parties indépendantes qui seront traitées sur des copies séparées.

1^{ère} partie : DROIT GÉNÉRAL ET BANCAIRE..... 45 points

2^{ème} partie : ÉCONOMIE MONÉTAIRE ET BANCAIRE 15 points

La clarté des raisonnements, la qualité de la rédaction et le respect de la méthodologie interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.

Aucun document ou matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 5 pages, numérotées de 1/5 à 5/5

BTS BANQUE		
Session 2010	Économie monétaire et bancaire Droit général et bancaire	10BQEMB
Coefficient : 3	Durée : 4 heures	Page 1/5

PREMIÈRE PARTIE : DROIT GÉNÉRAL ET BANCAIRE

Les deux dossiers sont indépendants et peuvent être traités dans l'ordre de votre choix.

DOSSIER N°1 : Obligations bancaires et garanties.

- 1.1. Analysez l'arrêt présenté en **annexe 1**.
- 1.2. Précisez l'étendue du devoir de mise en garde du conseiller bancaire à l'égard de l'emprunteur.
- 1.3. L'arrêt mentionne le cautionnement solidaire de Monsieur Y.
 - 1.3.1 Définissez le contrat de cautionnement.
 - 1.3.2 Expliquez la différence entre un cautionnement simple et un cautionnement solidaire.
 - 1.3.3 Indiquez les conditions de forme pour la validité d'un contrat de cautionnement solidaire par une personne physique.

DOSSIER N°2 : Cas DENIS

2.1. Cas pratique :

En respectant la méthodologie du cas pratique traitez la demande de Denis.

Denis est client de votre agence bancaire.

Il est rentré hier soir d'un voyage de huit jours au Maroc et a eu la très mauvaise surprise de trouver son domicile cambriolé avec effraction.

Parti en hôtel-club avec des chèques voyages, il avait laissé chéquier et carte bancaire dans le tiroir de son bureau. Sa carte de paiement a été dérobée par les cambrioleurs.

Il a fait opposition dans la nuit et a déposé plainte au commissariat ce matin. Il a confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception l'opposition et souhaite s'informer des conséquences de l'utilisation probable de sa carte par les cambrioleurs. En consultant son compte vous constatez qu'en effet des achats par internet ont été réglés tout au long de sa semaine de vacances, pour un montant de 2800 €, ainsi que des frais de péage et de parking pour 200 €.

Denis n'a souscrit aucune assurance concernant ses moyens de paiement. Il vous demande le remboursement de ces sommes.

2.2. Le statut juridique des entreprises :

Une fois ce problème réglé, Denis profite de cette rencontre pour vous entretenir d'un projet de création d'entreprise. Pour des facilités de gestion il envisage de choisir le statut d'entreprise en nom propre (entreprise individuelle). Il utiliserait l'appartement dont il a hérité comme local professionnel. Toutefois il s'inquiète des risques encourus pour son patrimoine en cas d'endettement et de dépôt de bilan pour cessation des paiements.

- 2.2.1 Quel risque patrimonial Denis encourt-il s'il adopte le statut juridique d'entreprise individuelle ?
- 2.2.2 Précisez les mesures qui permettent de mieux protéger le patrimoine de l'entrepreneur individuel.
- 2.2.3 Présentez les formes sociétaires qui pourraient convenir également à Denis pour protéger son patrimoine personnel.

DEUXIÈME PARTIE : ÉCONOMIE MONÉTAIRE ET BANCAIRE

EXPLOITATION D'UN DOCUMENT ÉCONOMIQUE

À l'aide de vos connaissances et des documents présentés dans les **annexes 2 et 3** répondez aux questions suivantes :

1. Définissez le marché financier et précisez son rôle économique.
2. Quel impact le développement du marché financier a-t-il eu sur l'activité bancaire ?
3. Expliquez l'expression « krach des subprimes ».
4. Dans le texte en annexe 3, citez trois facteurs favorables et trois facteurs défavorables de sortie de crise **dans les domaines monétaire et financier**.
5. Montrez le lien entre la mise à disposition de liquidités par les banques centrales et le risque inflationniste.

Annexe 1

D'après Arrêt n° 486 du 30 avril 2009 (07-18.334) - Cour de cassation - Première chambre civile
Modifié pour l'examen

LA COUR DE CASSATION, PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :

Vu l'article 1147 du Code civil ;

Attendu que, reprochant à la Société Générale de lui avoir consenti deux prêts à la consommation d'un montant total de 20 000 € dont le remboursement, garanti par le cautionnement solidaire de son père, M. Z..., excédait ses capacités de remboursement Mme X... l'a assigné en réparation du préjudice né de cette faute ;

Attendu que pour rejeter cette demande, l'arrêt attaqué confirmatif retient que, bénéficiant lors de l'octroi des prêts litigieux de l'assistance de M. Z..., présenté comme exerçant les activités de gestionnaire de patrimoine, Mme X... était en mesure d'obtenir de celui-ci toutes les informations utiles à l'appréciation de l'opportunité et de la portée de l'engagement qu'elle contractait, de sorte qu'à supposer qu'elle n'ait pas disposé elle-même des compétences nécessaires pour porter seule une telle appréciation, elle ne pouvait se présenter comme une emprunteuse non avertie, partant rechercher la responsabilité de la Société Générale pour avoir manqué au devoir de mise en garde auquel celle-ci n'était pas tenue à son égard ;

Qu'en se déterminant ainsi, alors que la banque qui consent un prêt à un emprunteur non averti est tenue à son égard, lors de la conclusion du contrat, d'un devoir de mise en garde en considération de ses capacités financières et des risques de l'endettement né de l'octroi du prêt, dont elle ne peut être dispensée par la présence au côté de l'emprunteur d'une personne avertie, peu important qu'elle soit tiers ou partie, la Cour d'appel a violé, par fausse application, le texte susvisé ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres branches du moyen :

CASSE ET ANNULE, mais seulement en ce qu'il a rejeté l'action en responsabilité dirigée contre la Société Générale par Mme X..., l'arrêt rendu le 7 juin 2007, entre les parties, par la Cour d'appel de Versailles ; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la Cour d'appel de Versailles, autrement composée ;

Condamne la Société Générale aux dépens ;

Annexe 2.

Lexique :

Subprimes

Les « Subprimes », prêts à haut risque, sont des crédits hypothécaires à taux variables (crédits immobiliers) accordés à une clientèle peu solvable (aux États-Unis) qui n'avait manifestement pas les moyens d'acheter un logement.

Titrisation

Technique financière permettant à des établissements financiers de transformer une créance qu'ils détiennent sur des entreprises ou des particuliers en titres négociables. Cette créance qui constitue un actif est transférée à un tiers sous forme de valeurs mobilières. L'intérêt pour ces établissements financiers est de transférer aux acheteurs de ces titres le risque de non remboursement de cette créance. Les acheteurs de ces titres perçoivent en contrepartie un taux d'intérêt lié au niveau de risque de ces titres.

Prime de risque

Majoration d'un intérêt perçu à l'occasion d'un prêt pour tenir compte de l'incertitude pesant sur la rentabilité des opérations financées à l'aide de ce prêt.

La crise déjà oubliée?

Jacques Adda *Alternatives Économiques* - n°283 - Septembre 2009

La finance mondiale connaît une embellie depuis le printemps dernier. Si le risque de dépression semble bien écarté, le retour de la croissance risque de se heurter à de sérieux butoirs. Car des incertitudes importantes continuent de peser tant sur les perspectives d'activité dans de nombreux pays et secteurs que sur la finance elle-même.

[...] Deux ans après le ***krach des subprimes***, une sortie de crise est-elle en train de se dessiner ? Au vu des indicateurs monétaires et financiers récents, la finance semble en effet avoir tourné le dos à la crise. [...]

L'embellie, pour la finance mondiale, a commencé au printemps. Elle est visible tout d'abord dans le redressement spectaculaire des marchés boursiers depuis le point bas enregistré début mars : + 50% aux Etats-Unis et en Allemagne, + 40% en France et au Japon, + 33% au Royaume-Uni et en Australie. Elle est perceptible ensuite dans la détente des conditions monétaires sur les marchés interbancaires, dont la paralysie, à partir de l'automne 2007, avait asséché les circuits du crédit.

Parallèlement, les primes de risque sur les marchés obligataires se sont nettement résorbées, qu'il s'agisse des titres émis par les entreprises, par les économies émergentes, ou encore des assurances sur les risques de défaillance bancaire (Credit Default Swaps). [...]

Le retour de la confiance

Plusieurs facteurs expliquent ce retour de la confiance sur les marchés financiers. Le premier concerne l'arrêt de la dégradation de l'activité au printemps 2009 aux Etats-Unis et au Japon, et au début de l'été au Royaume-Uni et dans la zone euro. [...] Aux Etats-Unis, l'entrée en fonction de l'administration Obama et le vote d'un plan de relance de 10BQEMB

787 milliards de dollars ont contribué à l'amélioration du climat économique et au retour de la confiance des entreprises.

[...] Le retour à la normale des marchés financiers était par ailleurs encouragé par l'effet d'annonce en mars du plan Geithner de rachat des actifs toxiques des banques et par la poursuite des interventions massives des Banques centrales sur le marché obligataire (aux Etats-Unis) et sur la liquidité bancaire (en Europe). Enfin, le sommet du G20 à Londres début avril laissait espérer le développement d'approches coopératives face à la crise. En particulier, le triplement des moyens d'intervention du Fonds monétaire international (FMI) apaisait les craintes concernant les risques de défaillance financière parmi les économies émergentes, en Europe de l'Est notamment. A l'été, les premiers signes d'une stabilisation possible du marché de l'immobilier résidentiel américain et les bons résultats affichés par les banques pour le deuxième trimestre achevaient de convaincre les marchés que la reprise était en vue.

Des butoirs sérieux

[...] Le premier butoir concerne la situation de l'emploi. Variable retardée par rapport à l'activité, l'emploi est appelé à poursuivre sa dégradation, en particulier dans la zone euro, où le taux de chômage devrait continuer de progresser jusqu'à 12% fin 2010, tandis qu'il se stabiliserait autour de 10% aux Etats-Unis

Un deuxième butoir est déjà visible dans la remontée des taux d'intérêt à long terme, que suscitent le gonflement démesuré des déficits publics et les craintes d'une reprise

de l'inflation. De l'ordre de deux points aux Etats-Unis depuis le début de 2009, la hausse des taux longs ne met pas seulement en danger le financement des entreprises, elle hypothèque une reprise possible de l'immobilier, et donc l'assainissement des bilans des banques américaines. Le relèvement des anticipations inflationnistes est, à son tour, alimenté par les craintes provoquées par la création massive de liquidités par les banques centrales. [...]

Des risques spécifiques à la sphère financière

Ces risques sont de trois types: persistance d'une masse considérable de titres toxiques et de créances douteuses à l'actif des bilans bancaires, qui bloquent encore la reprise du crédit ; effet en retour de la crise de l'économie réelle sur les actifs bancaires via la dégradation de la situation financière des ménages, la multiplication des faillites d'entreprises et, aux Etats-Unis, l'effondrement récent du marché de l'immobilier commercial ; [...] Le risque le plus redoutable réside toutefois dans la tentation, pour les pouvoirs publics et les banques centrales, de fonder trop d'espoirs sur les timides signes de reprise apparus depuis le printemps et de procéder de façon prématurée à la mise en oeuvre des stratégies de sortie de crise: resserrement de la liquidité, remontée des taux et restriction budgétaire. [...]